



## **Consultation publique**

Projets de règlements P-09-013 et P-04-047-75

### **Règlements autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel et commercial situé sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Chomedey et Lambert-Closse.**

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 23 février 2009, le projet de règlement P-09-013 intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel et commercial situé sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Chomedey et Lambert-Closse » et le projet de règlement P-04-047-75 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

#### ***OBJET DE LA CONSULTATION***

##### **Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal**

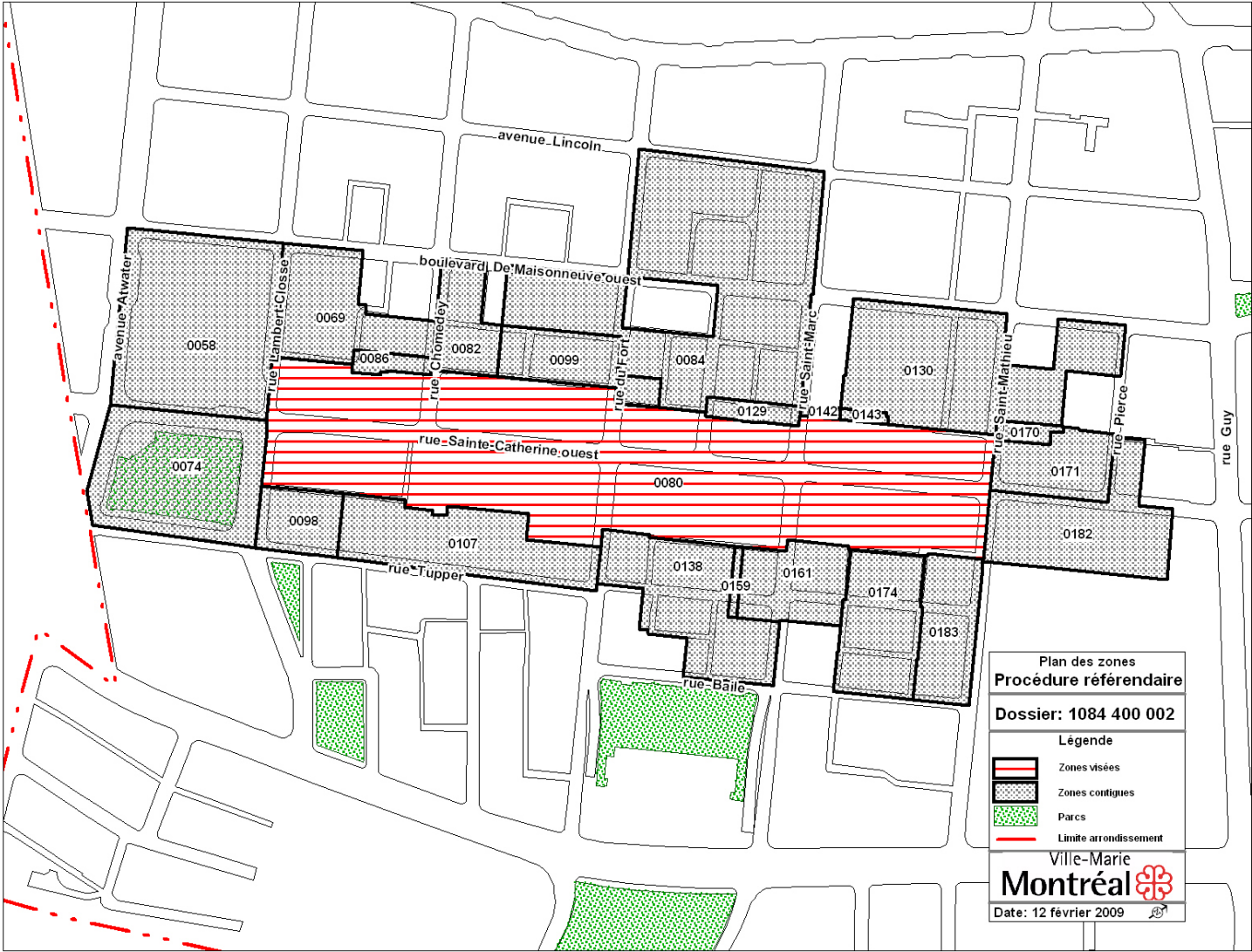
Le projet de règlement P-09-013 prévoit des dérogations au règlement de zonage de l'arrondissement Ville-Marie en termes de densité et de hauteur. Il prévoit aussi diverses dispositions concernant notamment les usages, l'alignement des constructions, les accès, le stationnement, l'aménagement paysager ainsi que la démolition et la conservation on tout ou en partie de certaines façades.

Le projet de règlement permettra la réalisation de ce projet sur un site englobant notamment un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels, soit l'ancien théâtre Séville. Par conséquent, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la ville, certaines dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

##### **Modifications au Plan d'urbanisme**

Le projet de règlement P-04-047-75 prévoit des dispositions relatives à la densité de construction et aux limites des hauteurs qui passent de 25 m à 44 m ou 80 m pour certains des terrains du site.

**EMPLACEMENT**



## **DÉROULEMENT**

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau de l'arrondissement Ville-Marie, 888 boul. De Maisonneuve Est 5<sup>e</sup> étage,
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 7 avril 2009

Office de consultation publique de Montréal

1550, rue Metcalfe 14<sup>e</sup> étage

Métro Peel

19 h

La deuxième partie de la consultation, consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets, débutera le 28 avril 2009 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 24 avril 2009.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM 514-872-8510

Montréal, le 25 mars 2009

Le greffier de la Ville de Montréal  
M<sup>e</sup> Yves Saindon,